

20 - Convention triennale entre la Ville de Besançon, l'Etat et la Régie Autonome Personnalisée La Rodia

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Inaugurée en janvier 2011, La Rodia - Scène des musiques actuelles de Besançon a connu d'emblée un important succès public. Les trois premières années de fonctionnement ont permis de mettre en place le projet artistique et culturel tel qu'il avait été conçu et proposé par le directeur et son équipe.

En quatre ans, La Rodia a trouvé sa place dans le paysage des musiques actuelles à Besançon et en Franche-Comté, et est désormais un partenaire reconnu par l'ensemble des acteurs de la filière (artistes, groupes, associations, labels, producteurs et studios privés, festivals, autres scènes régionales...).

L'activité de La Rodia au cours des années 2011, 2012 et 2013 a fait l'objet d'un bilan détaillé présenté en première partie de l'annexe I à la convention. Sur la base de ce bilan, le directeur a conçu un nouveau projet artistique et culturel pour les trois ans à venir (2015, 2016 et 2017) ; ce projet est présenté en deuxième partie de l'annexe I.

Le nouveau projet met l'accent sur l'inscription de La Rodia dans son territoire, et en particulier :

- sur le développement des publics -notamment à travers des actions spécifiques à l'attention des scolaires, des collégiens et des lycéens-
- sur le soutien à la création et à la diffusion des groupes et artistes locaux et régionaux, et ceci en lien avec l'ensemble des acteurs publics ou privés de la filière.

La nouvelle convention triennale 2015-2016-2017 sera signée entre la Ville de Besançon, l'Etat et la RAP La Rodia.

Aspects financiers

Conformément aux budgets prévisionnels figurant à l'annexe II de la convention, le coût total éligible du programme d'actions sur la durée de la convention est évalué à 4 900 709,87 €, réparti de la manière suivante :

- 1 623 813,20 € pour l'année 2015
- 1 634 430,30 € pour l'année 2016
- 1 642 466,37 € pour l'année 2017.

Sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la Ville et du respect par La Rodia de ses obligations, la Ville contribuera financièrement, sur toute la durée de la convention, pour un montant prévisionnel maximal de 1 608 000 € (soit 536 000 € par an), équivalant à 32,81 % du coût total éligible.

Pour l'année 2015, la Ville apportera une subvention de 536 000 € au titre du fonctionnement, à laquelle pourront s'ajouter des subventions spécifiques (Parcours culturels, etc.), ainsi que des aides à l'équipement. La dépense sera prélevée sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.314.657364.0010012.10031. Pour les années 2016 et 2017, le montant prévisionnel des contributions financières s'élèverait à 536 000 €.

Pour sa part, L'État apportera une subvention de 128 340 €, en 2015, et une subvention de 138 000 € en 2016 et 2017, sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances et de la délégation effective des autorisations d'engagement et des crédits de paiement correspondants.

Evaluation

Un bilan de l'exécution de la convention sera effectué 6 mois avant son expiration par le comité de suivi composé des représentants de chacun des signataires de la convention, sur la base d'un bilan d'activité et d'un bilan financier fournis par La Rodia, et des indicateurs d'évaluation 2015-2017 précisés en annexe III de la convention.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention triennale entre la Ville de Besançon, l'Etat et la RAP La Rodia.

«M. LE MAIRE : Vous avez là le bilan de la Rodia qui fonctionne vraiment très bien.

M. Ludovic FAGAUT : Je vais redire les propos que j'ai pu tenir en Conseil d'administration sur ce sujet puisque là on vote une convention triennale pour permettre à la Rodia d'avoir le label de SMAC qu'à ce jour elle ne possédait pas. La seule chose que l'on peut regretter c'est que dans cette convention triennale qui est mise en place, on n'inclut pas une ligne sur les rythmes scolaires dans laquelle la Rodia pourrait s'inscrire en sachant qu'effectivement ils s'inscrivent dans les parcours culturels sur le temps scolaire mais n'interviennent donc pas sur le péri-éducatif en dehors du temps scolaire, c'était simplement une remarque, j'en ai fait part au Conseil d'Administration mais de manière à impliquer davantage aussi nos grosses structures dans cette réforme.

M. LE MAIRE : La Rodia s'implique beaucoup entre autres avec le Conservatoire. Vous savez dans ce pôle culturel entre le Conservatoire à rayonnement général, le Bastion et la Rodia il y a des échanges, là j'ai envie de dire pourquoi pas, je ne sais pas si Patrick BONTEMPS veut dire un mot là-dessus, il n'y a rien qui s'y oppose, si c'est possible.

M. Patrick BONTEMPS : Bien sûr ! On a déjà donné des éléments de réponse lors de ce Conseil d'Administration. Peut-être que sur la question des rythmes scolaires elle-même et le périscolaire, la Rodia n'est pas impliquée. Le Maire vient de le rappeler elle est beaucoup impliquée avec le Conservatoire, elle est aussi extrêmement présente à travers les parcours culturels qui eux sont pendant le temps scolaire et puis il y a effectivement avec les écoles aussi des liens et notamment aussi avec les collèges et les lycées. Je crois que très sincèrement la Rodia joue son rôle d'irrigation et de tête de pont des Musiques Actuelles à Besançon. Effectivement dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires peut-être qu'à terme elle pourra s'impliquer en fonction des orientations de la politique de la Ville sur cette question-là mais donc il n'y a aucun problème de ce côté-là, elle est déjà très présente.

M. LE MAIRE : La réponse de l'Adjoint doit vous convenir. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6 (les membres du CA de La Rodia n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme REBRAB et M. BONNET n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2014.